

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p><b>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</b></p> <p>Département du Val d'Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <p>Canton de Domont</p> <hr/> <p><b><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u></b> <b><u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u></b></p>	<p><b>Délibération n°: 041-2026</b></p> <p><b>Du : 21 avril 2026</b></p> <p>Nombre de Conseillers :  en exercices : 11  présents : 8  pouvoir : 3  votants : 11</p> <p>Date de la convocation : 15 avril 2026</p>
--	---

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un avril, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Didier Dagonet, Maire,  
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire  
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoint au Maire,  
Mesdames Béatrice Brun, Morgane Auger, Conseillères municipales,  
Messieurs Patrice Glandières, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers municipaux.

**ETAIT ABSENTE AYANT DONNEE POUVOIR :**

Monsieur Bernard Gourdy, Conseiller municipal, donne pouvoir à Monsieur Didier Dagonet,  
Madame Sophie Papon, Conseillère municipale, donne pouvoir à Monsieur Thierry Vincent,  
Madame Malvina Boquet, Conseillère municipale, donne pouvoir à Madame Isabelle Oger,

**ETAIT ABSENT EXCUSE :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Thierry Vincent, Adjoint au Maire,

**ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :**

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

**OBJET : Demande de subvention pour les travaux dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de l'année 2026**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant**, que dans le cadre de la préparation budgétaire 2026, il a été décidé d'inscrire la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public rue de Montubois, rue de la Forge, rue de la Croix Frileuse, rue de la Pierre aux Loups, ruelle du Pressoir et Chemin des Clos,

**Considérant**, l'opération estimée pour un montant total prévisionnel de 28 110.00 € HT, soit 33 732.00 € T.T.C

**Considérant**, qu'il est proposé de demander le montant maximum de subvention envisagé au titre de la DETR 2026,

**Considérant**, l'approbation du budget primitif 2026 en date du 21 avril 2026,

**Après avoir entendu**, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Considérant**, l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

**Approuve**, les travaux de rénovation de l'éclairage public rue de Montubois, rue de la Forge, rue de la Croix Frileuse, rue de la Pierre aux Loups, ruelle du Pressoir et Chemin des Clos,

**Approuve**, le plan de financement comme tel :

- coût prévisionnel de l'opération :	33 732.00 € TTC
- subvention DETR 2026 :	17 709.30 €
- subvention SDEVO :	6 200.00 €
- Part communal avant récupération F.C.T.V.A :	9 822.70 €

**Autorise**, le Maire à faire la demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de l'année 2026, et à signer tout acte afférent,

**Dit**, que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026 de la Commune,

**S'engage**, à prendre en charge le cas échéant la différence entre le taux maximum de subvention et le taux réellement attribué,

**Dit**, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 21 avril 2026

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt

